



NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 (CFU)

La mise en œuvre du CFU est obligatoire pour toutes les entités publiques locales au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Par anticipation et pour la première fois, le Conseil Municipal de MAZAMET va se prononcer sur l'approbation des Comptes Financiers Uniques de 2024 (CFU) pour l'ensemble de ses Budgets.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur (Maire) et au comptable public (Trésorier), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

La « vue d'ensemble » (grands équilibres) est fournie par l'ordonnateur et les « vues détaillées » proviennent du comptable, le CFU permet de confronter automatiquement ces données.

Cette modification a été voulue afin de simplifier la présentation des résultats.

En effet, le CFU donne désormais une information financière sur un seul et même document au lieu de deux : le compte administratif et le compte de gestion. Ils étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Le CFU a également pour objectif d'apporter une information enrichie grâce au rapprochement en son sein des données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives).

Les Comptes Financiers Uniques doivent également être accompagnés d'une note explicative de synthèse permettant à tous les membres de l'assemblée de disposer d'éléments d'informations suffisants pour pouvoir se prononcer en connaissance de cause.

A cet effet, il est joint aux CFU de 2024 la présente note détaillant les développements et explications nécessaires pour éclairer le Conseil Municipal, sur les dépenses et recettes de l'exercice écoulé.

Lors de l'envoi, le 13 février 2025, par le service finances de la Ville du flux CFU (Compte Financier Unique dématérialisé) sur l'application du Service de Gestion Comptable de Castres (HELIOS), aucune anomalie n'a été révélée, la concordance des comptes et la complétude des annexes sont conformes à la réglementation,

C'est pourquoi le Conseil Municipal peut valablement délibérer sur les Comptes Financiers Uniques du budget principal et du budget annexe du lotissement Secteur Est.

LE BUDGET PRINCIPAL

L'exécution du BUDGET

Le Compte Financier Unique de 2024 intègre à la fois le mandatement de 5 977 factures et l'émission de 942 titres de recette.

Ces résultats prennent en compte les « restes à réaliser » en dépense et en recette d'investissement et le rattachement à l'exercice des charges de fonctionnement qui n'ont pu être mandatées en 2024.

FONCTIONNEMENT	Résultat 2023	Réalisés 2024		Résultat 2024
Recettes	2 063 414,31 €	13 405 402,25 €		
Dépenses		11 510 539,66 €		
SOLDE D'EXECUTION	2 063 414,31 €	1 894 862,59 €		3 958 276,90 €

INVESTISSEMENT	Résultat 2023	Réalisés 2024	Reports	Besoin de Financement 2024
Recettes		4 118 646,42 €	448 839,10 €	
Dépenses	128 607,96 €	2 552 977,07 €	3 543 409,45 €	
SOLDE D'EXECUTION	- 128 607,96 €	1 565 669,35 €	- 3 094 570,35 €	- 1 657 508,96 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE 2024				2 300 767,94 €

Après affectation du besoin de financement :

Excédent cumulé au 31 décembre 2019 = 3 167 301,30 €

Excédent cumulé au 31 décembre 2020 = 2 631 783,31 €

Excédent cumulé au 31 décembre 2021 = 2 584 107,45 €

Excédent cumulé au 31 décembre 2022 = 1 718 656,53 €

Excédent cumulé au 31 décembre 2023 = 2 063 414,31 €

Excédent cumulé au 31 décembre 2024 = 2 300 767,94 €

Afin d'alléger la lecture du Compte Financier Unique, tous les chiffres ci- après sont arrondis à l'euro.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

MAZAMET
VILLE DE RELIEFS

FONCTIONNEMENT

LES CHARGES		2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023
Charges à caractère général	Chapitre 011	2 548 480 €	2 856 962 €	3 294 477 €	3 125 312 €	-169 165 €
Charges de personnel	Chapitre 012	5 455 684 €	5 873 060 €	6 193 205 €	6 227 630 €	34 425 €
Atténuations de produits	Chapitre 014	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges de gestion courante	Chapitre 65	840 433 €	756 294 €	802 988 €	866 677 €	63 689 €
DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		8 844 597 €	9 486 317 €	10 290 670 €	10 219 618 €	-71 052 €
Charges financières	Chapitre 66	74 968 €	66 086 €	100 015 €	124 198 €	24 183 €
Charges exceptionnelles	Chapitre 67	847 €	2 106 €	5 148 €	343 €	-4 805 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		8 920 412 €	9 554 509 €	10 395 833 €	10 344 159 €	-51 674 €
Opérations d'ordre entre sections	Chapitre 042	546 192 €	708 778 €	1 390 719 €	1 166 381 €	-224 338 €
TOTAL		9 466 603 €	10 263 287 €	11 786 552 €	11 510 540 €	-276 012 €

Le total des dépenses de gestion des services s'élève à 10 219 618€ € soit - 71 052€ par rapport à 2023.

Pour mémoire l'évolution entre 2023 et 2022, a mis en évidence la plus forte augmentation de dépenses jamais enregistrée de ces 20 dernières années (+ 804 353 €).

Les dépenses réelles de Fonctionnement :

3 125 312 € Le chapitre 011 « Charges à caractère général » en baisse cette année de 169 165€ par rapport à 2023 (+ 437 514€ en 2023 et + 308 482 € en 2022).

Les principales variations constatées sont les suivantes :

- En évolution :

Assurances 122 673 € soit + 52 930 €.

Entretien de terrains 93 374 € soit + 32 880 €.

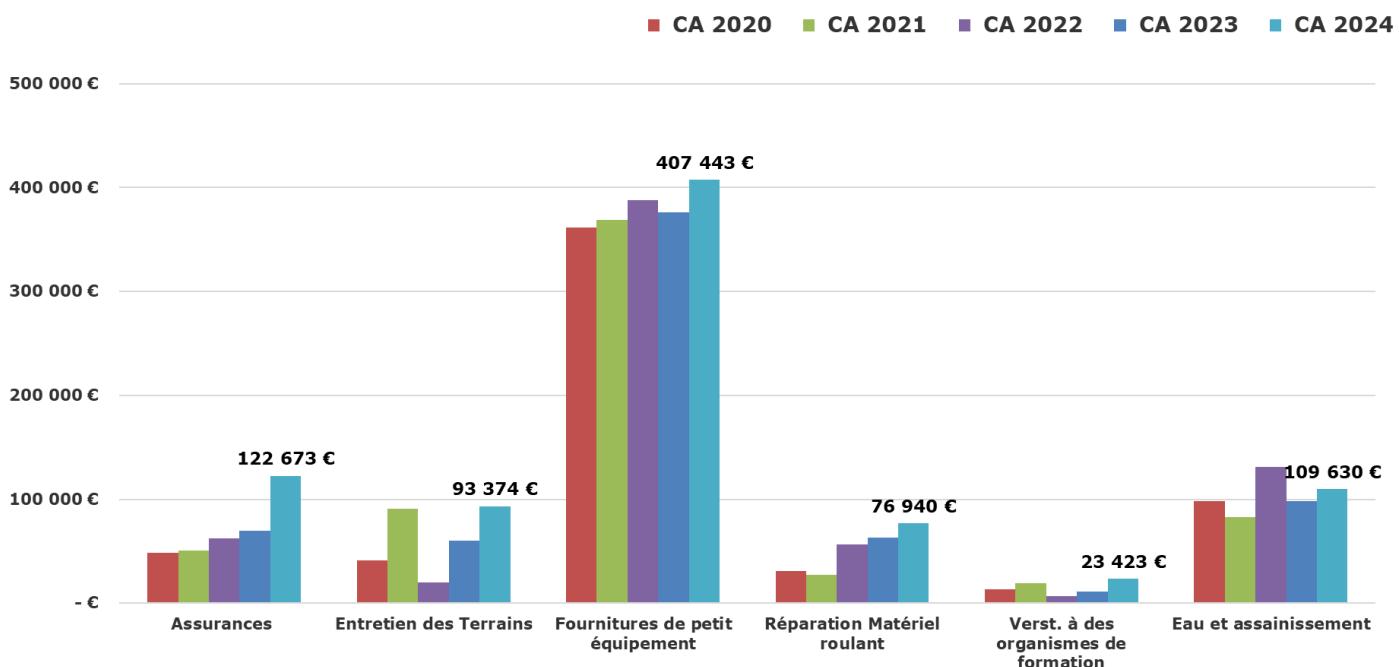
Petit équipement 407 443 € soit + 31 168 €.

Réparations véhicules 76 940 € soit + 13 866 €.

Formations 24 423 € soit + 12 290 €.

Consommation d'eau 109 630 € soit + 11 712 €.

011 DEPENSES EN HAUSSE



- En diminution :

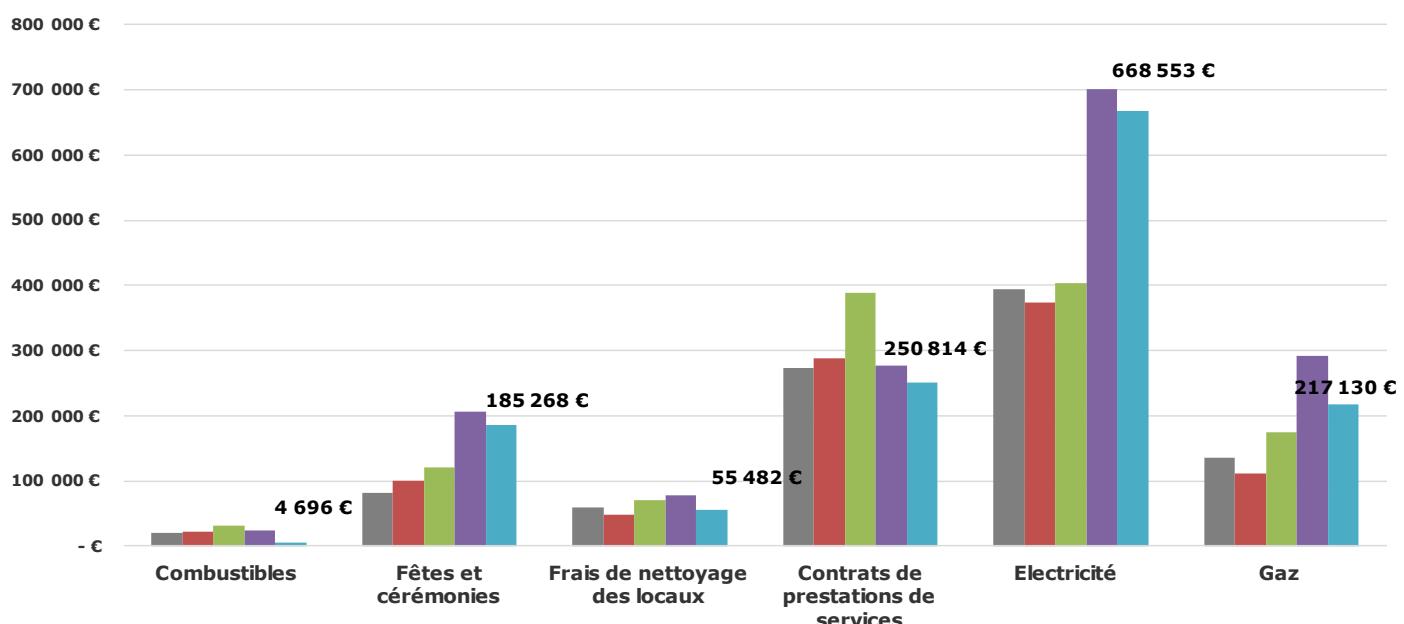
Combustibles 4 695 € soit - 20 134 €.
 Fêtes et cérémonies 185 268 € soit - 21 184 €.
 Frais de nettoyage des locaux 55 482 € soit - 22 610 €.
 Contrats de prestations 250 814 € soit - 26 742 €.
 Electricité 668 553 € soit - 33 540€.
 Gaz 217 130 € soit - 74 700€.

011 DEPENSES EN BAISSE

■ CA 2020

■ CA 2021

■ CA 2022

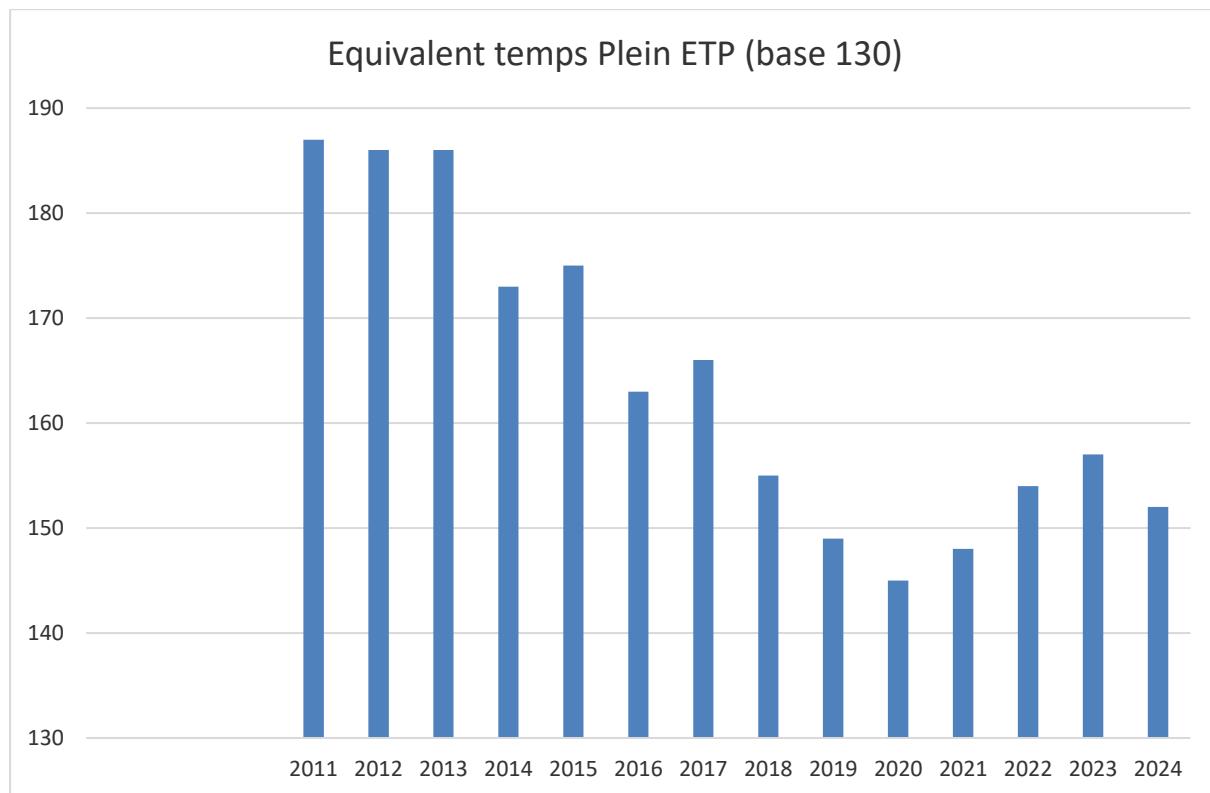


Ce chapitre représente 30% des dépenses réelles.

6 227 630 € Le chapitre 012 « Charges de personnel » augmente de seulement + 34 425 € (+ 320 145 € en 2022).

Ce chapitre tient compte des éléments suivants :

- du Glissement Vieillesse Technicité 2023 et 2024 en année pleine,
- de la hausse au 1er janvier 2024 du SMIC + 1,13%,
- de la mise en œuvre des 5 points d'indice majorés attribués à tous les agents au 1er janvier 2024 soit environ + 60 000 €.
- de 8 agents placés en disponibilité,
- de 16 agents exerçant à temps partiel,
- de l'évolution des taux de cotisation (Le taux accident de travail diminue de 2,32% à 1,52%. L'économie évaluée pour l'année est de 18 000 €. Le taux de contribution patronale à la CNRACL progresse de 30,65% à 31,65% et est en partie compensé par la baisse du taux URSSAF de contribution maladie de 9,88% à 8,88%).)
- de la mise en œuvre de la prime sur le pouvoir d'achat exceptionnelle PPAE soit + 32 000 €.



Equivalent Temps plein (dont H. sup.) en 2024 = 152 agents (157 agents en 2023).

Ce chapitre représente 60% des dépenses réelles.

866 677 € Le chapitre 65 « Autres Charges de Gestion Courante » se décompose de la façon suivante :

- **50 %** de subventions versées aux associations et autres personnes de droit privé soit **437 212 €** (416 865 € en 2023).
- **19 %** d'indemnités et remboursements de frais versés aux élus **161 470 €**,
- **7%** de contribution au GIP groupement d'intérêt public « ma santé ma région » pour **60 448 €** (33 000 € en 2024).
- **13 %** de subventions de fonctionnement attribuées aux organismes publics et de contributions obligatoires soit **112 546 €** (la subvention au CCAS **35 000 €**, les participations versées aux écoles privées pour **49 343 €**, admission en non-valeur pour **2 775 €**, l'informatique en nuage pour **20 100 €**, la participation aux spectacles scolaires de la fédération des œuvres laïques pour **4 328 €**, la contribution aux charges d'exploitation relative aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques versée au SDET pour **1 000 €**),
- **11%** dédiés à la gestion du Centre social de la Lauze (**93 000 €** versés à la MJC pour la gestion du centre social).

Ce chapitre représente 8% des dépenses réelles.

343 € Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : Il s'agit de divers remboursements ou annulations de recettes concernant les exercices antérieurs (remboursements cantine, fluides énergies, études, annulation avant refacturation suite erreur de tiers ou de pointage ...).

Les dépenses réelles du budget 2024, estimées à 11 975 000 € ont été réalisées pour un montant de 10 344 159 €, soit une exécution à hauteur plus de 86%.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES

MAZAMET
VILLE DE RELIEFS

LES PRODUITS		2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023
Atténuations de charges (Remb. salaires...)	Chapitre 013	78 094 €	117 410 €	54 055 €	54 877 €	823 €
Produit des services, du domaine (Rest. sco., CMA...)	Chapitre 70	572 343 €	585 592 €	625 997 €	595 611 €	-30 386 €
Impôts et taxes (AC, DSC, FNGIR, FPIC, ...)	Chapitre 73	7 337 660 €	7 651 014 €	1 600 417 €	1 605 319 €	4 902 €
Fiscalité locale (TF, TADM, TCFE, Droits de place...)	Chapitre 731			6 581 211 €	7 401 597 €	820 386 €
Dotations et participations (DGF, DSU, DNP...)	Chapitre 74	2 707 568 €	2 731 229 €	2 846 885 €	2 877 356 €	30 471 €
Autres produits de gestion courante (Loyers...)	Chapitre 75	116 796 €	169 198 €	224 359 €	242 163 €	17 804 €
RECETTES DE GESTION DES SERVICES		10 812 461 €	11 254 442 €	11 932 924 €	12 776 924 €	843 999 €
Produits financiers	Chapitre 76	59 €	32 €	62 €	8 €	-53 €
Produits des cessions	Article 775	20 000 €	120 652 €	112 075 €	282 799 €	170 724 €
Produits exceptionnels (Mandats annulés..)	Chapitre 77	20 028 €	45 468 €	23 971 €	24 242 €	271 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		10 852 547 €	11 420 593 €	12 069 032 €	13 083 973 €	1 014 940 €
Opérations d'ordre entre sections	Chapitre 042	63 360 €	49 132 €	588 781 €	321 430 €	-267 352 €
TOTAL		10 915 907 €	11 469 726 €	12 657 814 €	13 405 402 €	747 589 €

**Le total des recettes de gestion des services s'élève à 12 776 924 €
soit + 843 999 € par rapport à 2023.**

Les recettes réelles de Fonctionnement

54 877 € Le chapitre 013 « Atténuations de charges » retrace le remboursement des indemnités journalières des agents contractuels absents pour maladie (19 325 €), du salaire des agents CNRACL sous couvert d'un arrêt de travail suite à un accident de travail (13 866 €) ou en congé de paternité (1 177 €), les remboursements par le Centre de Gestion du salaire des agents en situation de décharge syndicale (17 497 €) et le remboursement de la contribution transport des agents logés pour nécessité de service (288 €).

Figure également à ce chapitre, une somme de 2 724 € au titre du remboursement par la CACM du salaire de l'architecte chargé de l'instruction du dossier des aires couvertes (C. DAURE).

Le chapitre 013 représente 0,42 % des recettes réelles.

595 611 € Le chapitre 70 « Produits des services » regroupe :

- Les ventes de concessions dans les cimetières (13 922 €), l'encaissement de redevances d'occupation du domaine public (GRDF, ENEDIS, la chaufferie bois SCUM et les opérateurs téléphoniques SFR, ORANGE et FREE pour 19 237 €) et les recettes de mise en fourrière (10 287 €),
- Les recettes des services (produits du Musée 14 452 €, l'inscription au Trail de la Passerelle 51 186 €), participation des familles aux 2 Centres Multi Accueil (121 034 €), à la restauration scolaire (88 840 €) et le produit de la régie publicitaire (8 280 €),
- Les locations autres qu'immeubles : balayeuse louée à la Ville d'Aussillon pour **24 869 €**,
- Redevance d'occupation de l'aire de camping-car versée par la société "camping-car park" à hauteur de **14 014 €**
- Les ventes de plaques de rue et de sacs poubelles (1 712 €),
- Le remboursement par la CACM de l'instruction des droits du sol pour **84 508 €**,
- Le remboursement de frais (MJD, prestations de ménage réalisées par le personnel municipal, du versement de la Taxe Foncière par les locataires de la Ville...).

Le chapitre 70 représente 4,55 % des recettes réelles.

1 605 319 € le chapitre 73 « Impôts et Taxes »

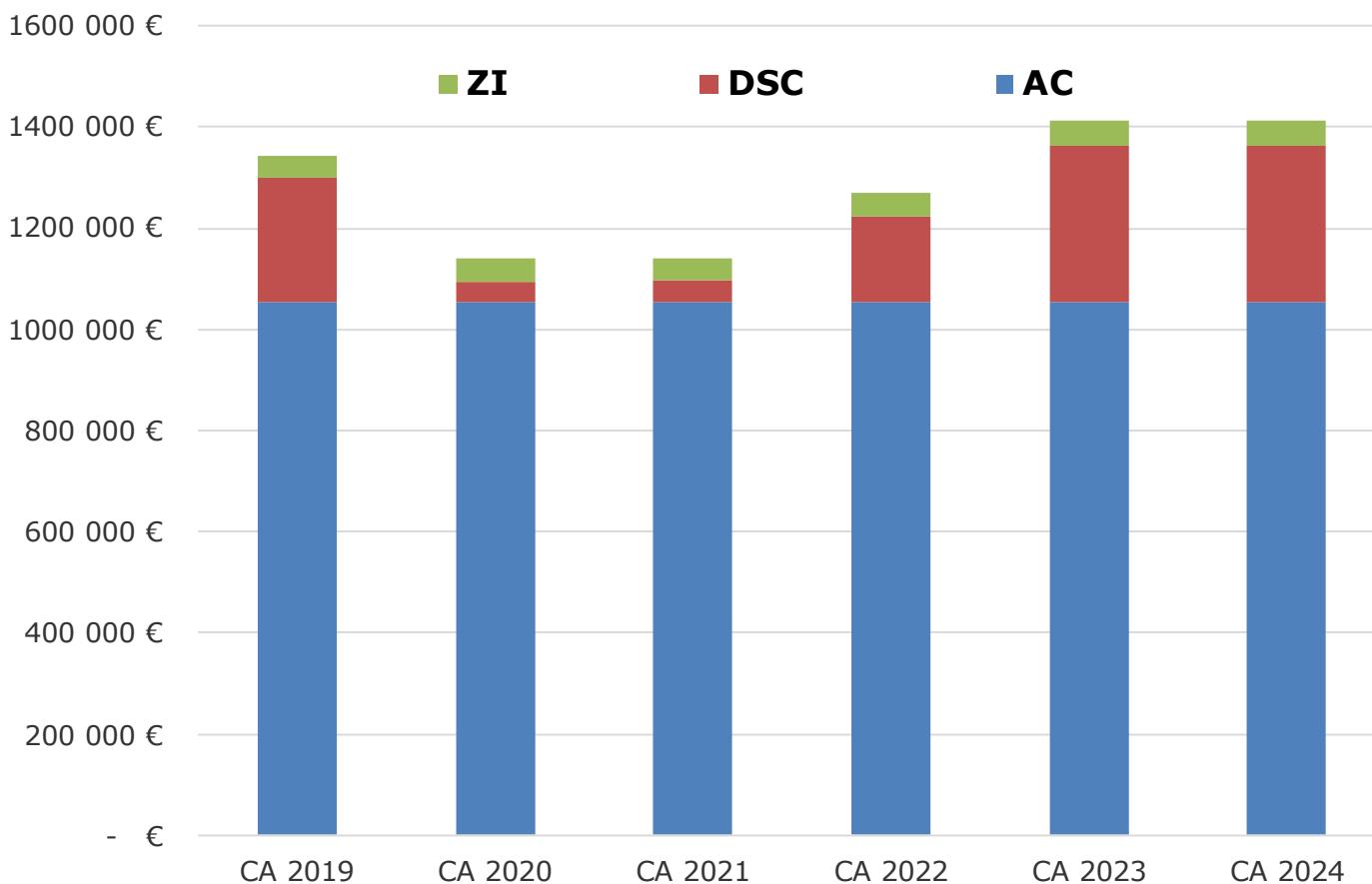
Pour mémoire depuis 2023 ce chapitre n'inclut plus les montants concernant la fiscalité locale qui sont comptabilisés à part au nouveau chapitre 731 « Fiscalité locale » (voir ci-dessous).

Le chapitre 73 comprend :

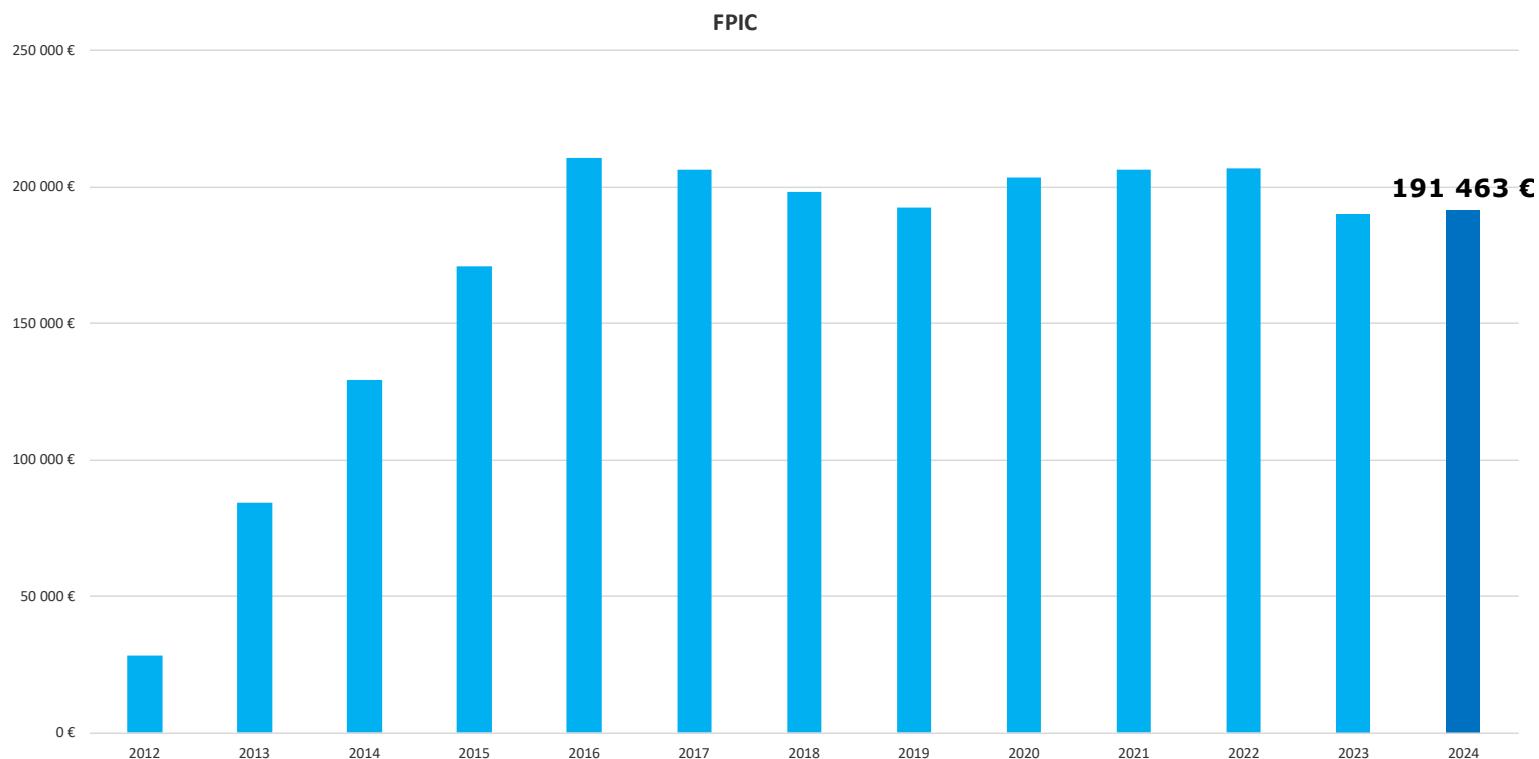
A - Les dotations versées par la Communauté d'Agglomération représentent 88% des recettes du chapitre avec un total perçu de **1 412 782 €**.

Ces dotations sont composées :

- de l'Attribution de Compensation pour 1 054 427 €. Montant non indexé et invariable tant qu'il n'y a pas de nouveaux transferts,
- de la Dotation (facultative) de Solidarité Communautaire (DSC) pour 308 933 € (170 367 € en 2022 et 42 944 € en 2020 et 2021),
- du versement des frais pour l'entretien des zones industrielles et artisanales d'un montant de 49 422 €.



B - Le FPIC « Fonds de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales » et Communales a été encaissé à hauteur de **191 463 €**.



Créé par l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012, le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Les intercommunalités constituent l'échelon de référence, pour la répartition du FPIC.

La mesure de la richesse se fait de façon consolidée à l'échelon intercommunal par le biais d'un potentiel financier agrégé, en agrégeant richesse de l'EPCI et de ses communes membres.

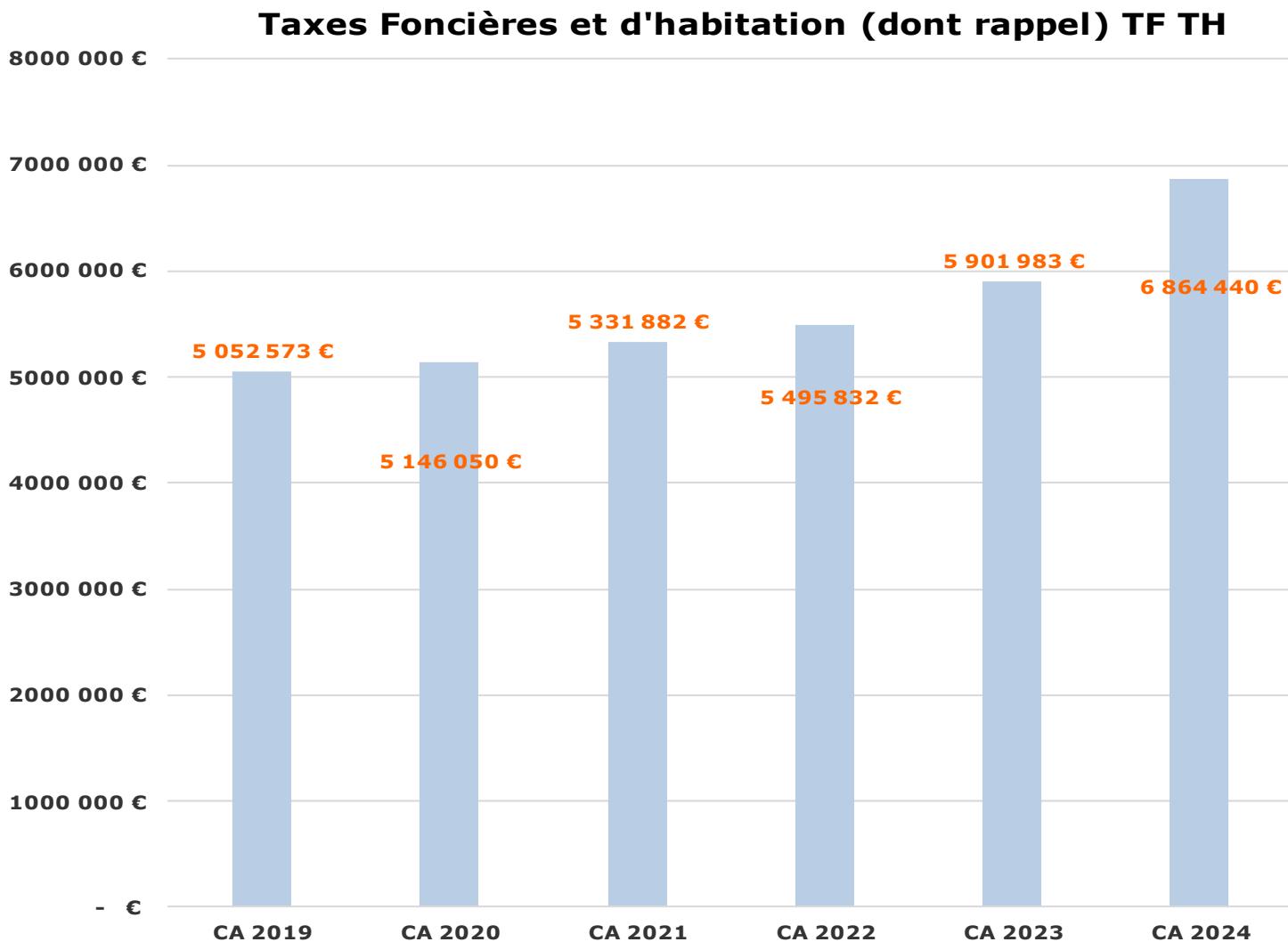
C - Le FNGIR pour 1 074€

Depuis 2010, le FNGIR permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un versement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle soient identiques à celles perçues avant cette suppression.

Les montants prélevés ou reversés au titre du FNGIR sont fixes et reconduits chaque année.

7 401 597 € le chapitre 731 « Fiscalité locale » comprend les recettes suivantes :

A - Les Taxes Foncières et d'Habitation (TH des résidences secondaires et des logements vacants pour la première fois en 2024) pour 6 864 440 €.



Pour mémoire la revalorisation appliquée aux bases fiscales en 2024 a été de + 3,90 % (+7,1 en 2023 et + 3,4 % en 2022).

**Détail des sommes perçues TF, FNB,
TH résidences secondaires et TH logements vacants**

2024												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left; padding: 5px;">Libellés taxes</th> <th style="text-align: left; padding: 5px;">Bases</th> <th style="text-align: left; padding: 5px;">Taux</th> <th style="text-align: left; padding: 5px;">Perçu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;"> TH Résidences secondaires LGTS vacants </td> <td style="padding: 5px; text-align: right;"> 1 397 365 € 1 405 103 € </td> <td style="padding: 5px; text-align: right;"> 14,42% 14,42% </td> <td style="padding: 5px; text-align: right;"> 201 500 € 202 616 € </td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px; text-align: right;"> 2 802 468 € </td> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px; text-align: right;"> 404 116 € </td> </tr> </tbody> </table>	Libellés taxes	Bases	Taux	Perçu	TH Résidences secondaires LGTS vacants	1 397 365 € 1 405 103 €	14,42% 14,42%	201 500 € 202 616 €		2 802 468 €		404 116 €
Libellés taxes	Bases	Taux	Perçu									
TH Résidences secondaires LGTS vacants	1 397 365 € 1 405 103 €	14,42% 14,42%	201 500 € 202 616 €									
	2 802 468 €		404 116 €									

TF	TF base
	Lissage
	Montant Coef correcteur

13 304 703 €	62,29%	8 287 499 €
11 168 €		- 1 929 570 €
13 304 703 €		6 369 097 €

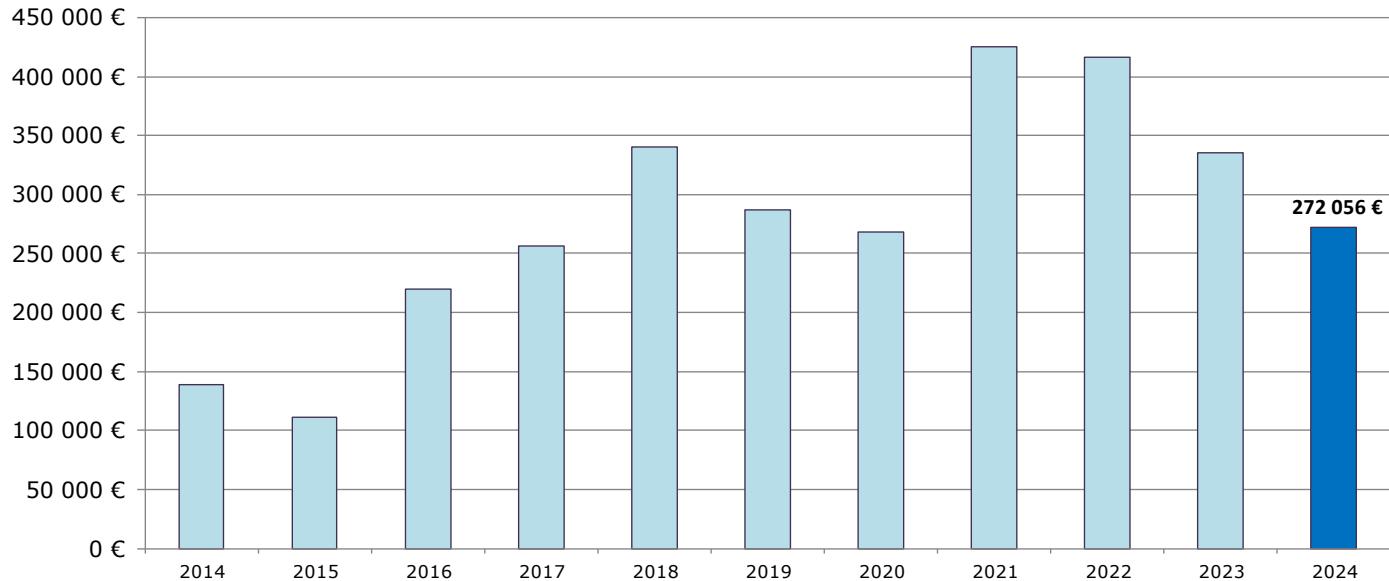
TFNB

88 903 €	85,54%	76 048 €
-----------------	---------------	-----------------

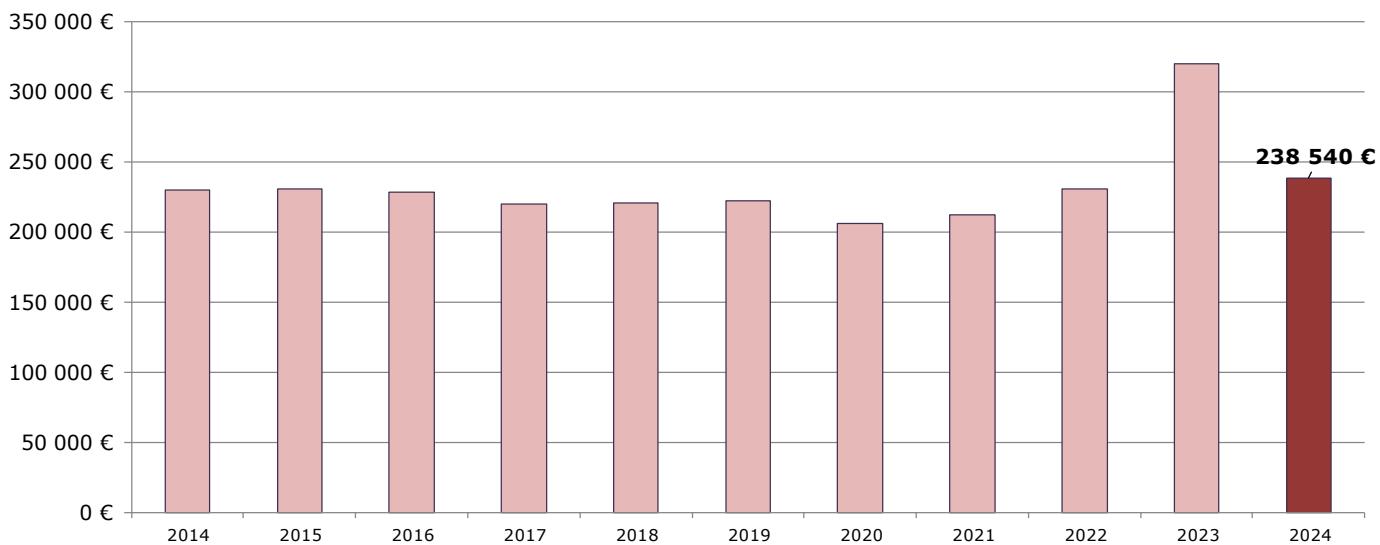
Montant des recettes

6 849 261 €

B – Le produit de la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutations **272 056 €**
 (335 209 € en 2023, 416 099 € en 2022).



C – La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité d'un montant de **238 540 €** (320 275 € en 2023, 231 124 € en 2022).



RAPPEL : Nationalisation des taxes locales sur l'électricité – Article 54 loi de Finances 2021.

Depuis 2023, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est désormais recouvrée par l'administration fiscale.

En 2023, le produit reversé par l'Etat aux Communes a été calculé à partir du produit perçu en 2022 soit 231 124 € pour Mazamet, augmenté de 1,5% et auquel est appliquée l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac entre 2020 et 2021 soit 1,6%. L'Etat a reversé à ce titre 238 344 € à la Ville de MAZAMET.

En 2023, les différents fournisseurs d'énergie ont également directement versé à la Ville les rappels et ajustements facturés aux usagers sur les périodes antérieures à 2023, soit un montant de 81 931€.

À compter de 2024

Le montant réparti correspond au produit perçu en N-1 multiplié par le rapport entre les quantités d'électricité consommées en N-2 et en N-3 et l'évolution de l'IPC hors tabac entre N-1 et N-2 (pour 2024, c'est l'évolution de l'IPC entre 2022 et 2023 qui a été appliquée).

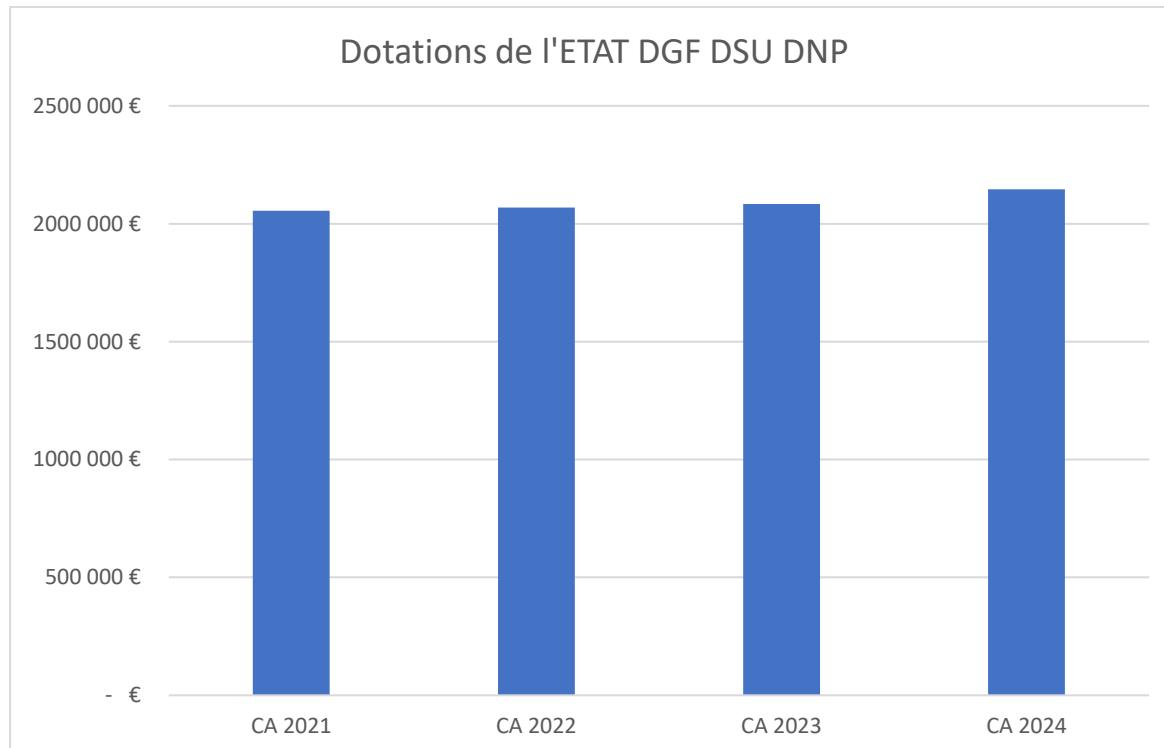
En 2024 la ville a perçu :

- 237 207 € au titre des sommes reversées par l'administration fiscale,
- 1 333 € directement versés par les différents fournisseurs d'énergie au titre des exercices antérieurs à 2023.

Les chapitres 73 et 731 représentent 69 % des recettes réelles.

2 877 356 € Le chapitre 74 « Dotations et Participations » est principalement composé de :

- 75% de dotations de l'Etat soit 2 146 332 € : La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 1 384 737 €, la Dotation de Solidarité Urbaine DSU pour 491249 € et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) pour 270 346 €,

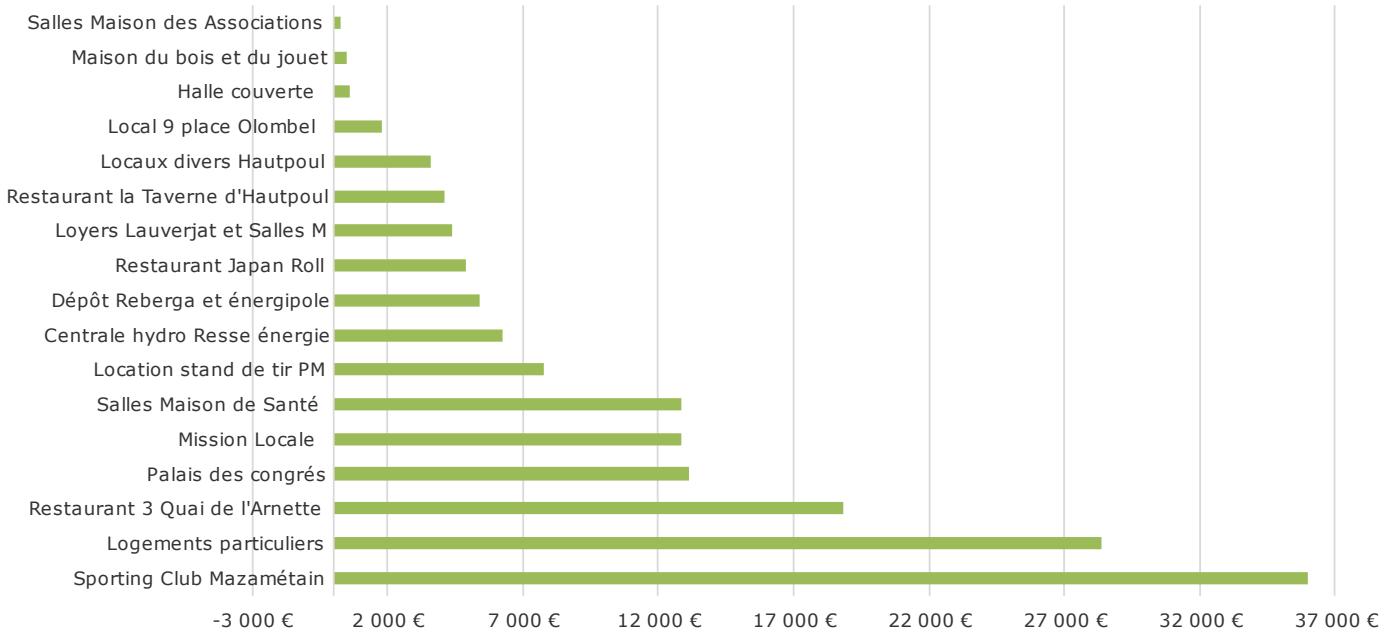


- 15% de participations issues de la CAF (429 399 €) pour la gestion des Centres Multi-Accueil de la Lauze et de Jeanne MAZEL,
- 7 % des compensations de l'Etat (214 389 €) au titre des Taxes Foncières,
- 3% de participations diverses (88 236 €) notamment 32 501 € versés pour la délivrance des titres sécurisés et la transmission des actes, 17 113 € de FCTVA, 22 984 € au titre du fonds de compensation du supplément familial, 12 656 € pour la participation des Communes concernées au feu d'artifice du 14 juillet et 1 982 € de dotation pour l'organisation du recensement.

Le chapitre 74 représente 22 % des recettes réelles.

242 163 € Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » enregistre principalement les loyers facturés aux différents locataires des installations municipales qui représentent à eux seuls un total de 161 586 €.

Locations de Bâtiments Municipaux



Sont également inscrits à ce chapitre :

- 10 651 € de versement par l'office de tourisme de Castres-Mazamet des locations du matériel pour l'accès à la via ferrata,
- 69 896 € de divers remboursements notamment par les assurances pour les sinistres et dégradations déclarés.

Le chapitre 75 représente 2 % des recettes réelles.

8 € Le chapitre 76 « Produits financiers » correspond aux intérêts des parts sociales détenues par la Ville (Caisse d'Epargne et Crédit Agricole).

307 041 € Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » enregistre :

Les produits des cessions pour un total de 282 799 €.

- Reprise de 3 photocopieurs pour 3 100 €,
- Cession du nettoyeur « Glutton » pour 4 000 €,
- Soulte reversée par l'EPF pour la cession du bâtiment 9 rue Courmouls Houles soit 11 300 €,
- Cession à la SCI LAUGA d'hangars et terrains, site de la Môle pour 14 900 €,
- Cession à la SCI La Môle d'hangars et terrains, site de la Môle pour 30 398 €,
- Cession à la SCI 2 RBG de parcelles 2 Avenue Foch pour 147 100 €,
- Cession de l'immeuble 3 rue du Théron pour 72 000 €.

Les montants des mandats annulés des exercices antérieurs pour 24 242 € (remboursement de divers avoirs).

Le chapitre 77 représente 2 % des recettes réelles.

Les recettes réelles du budget 2024, estimées à 12 026 585 € ont été réalisées pour un montant de 13 083 973 €, soit une exécution à hauteur de + 109 %.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

DEPENSES	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles	3 140 134 €	5 039 525 €	4 792 595 €	2 231 547 €
Subv. d'équipement versées	36 152 €	141 583 €	59 988 €	282 025 €
Travaux et acquisitions	2 651 689 €	4 450 293 €	4 162 588 €	1 350 313 €
Remboursement Caution et Capital de Dette	395 396 €	386 536 €	474 831 €	501 138 €
Remb. trop perçu				157 €
Créance autres Ets (EPF)	23 999 €	50 355 €	68 608 €	84 506 €
Opérations sous mandat (Aires couvertes)	2 717 €	10 758 €	26 581 €	13 409 €
Autres fonds (Remb TVA SIVAT)	30 182 €			
Dépenses d'ordre	63 360 €	49 132 €	632 779 €	321 430 €
Amortissement de subvention	51 038 €	47 095 €	587 291 €	321 430 €
Différences sur cessions				
Travaux en régie	12 322 €	2 037 €	1 490 €	
Opérations patrimoniales			43 998 €	
TOTAL	3 203 495 €	5 088 658 €	5 425 374 €	2 552 977 €
Restes à réaliser dépenses	2 287 396 €	2 371 938 €	763 255 €	3 543 409 €
Résultat d'investissement reporté	91 134 €		252 181 €	128 608 €

Le total des dépenses réelles s'élève à 2 231 547 €.

LES DEPENSES STRUCTURANTES

Financées à hauteur d'un montant global de 5 273 662 € :

Libellé court	CA	RAR	TOTAL Financé en 2024
320- Bâti général	364 391 €	2 272 327 €	2 636 718 €
362- Voirie	300 704 €	627 243 €	927 948 €
204- Subv versées	282 025 €	158 486 €	440 511 €
361- Cadre urbain	132 377 €	64 259 €	196 636 €
310- Bâti scolaires	109 438 €	16 702 €	126 141 €
27- EPF	84 506 €	0 €	84 506 €
364- Eclairage public	80 355 €	33 474 €	113 828 €
360- Acqu foncières	65 651 €	0 €	65 651 €
321- Instal sportives	63 964 €	24 508 €	88 473 €
301- Informatique	55 716 €	20 958 €	76 674 €
372- Tourisme	42 441 €	0 €	42 441 €
330- Etudes et diagnostics	39 512 €	95 720 €	135 232 €
302- Outilage	37 110 €	8 215 €	45 325 €
303- Véhicules	33 315 €	50 400 €	83 715 €
322- Culte	25 338 €	122 277 €	147 615 €
45- CACM Aires couvertes	13 409 €	48 839 €	62 248 €
1 730 252 €		3 543 409 €	5 273 662 €

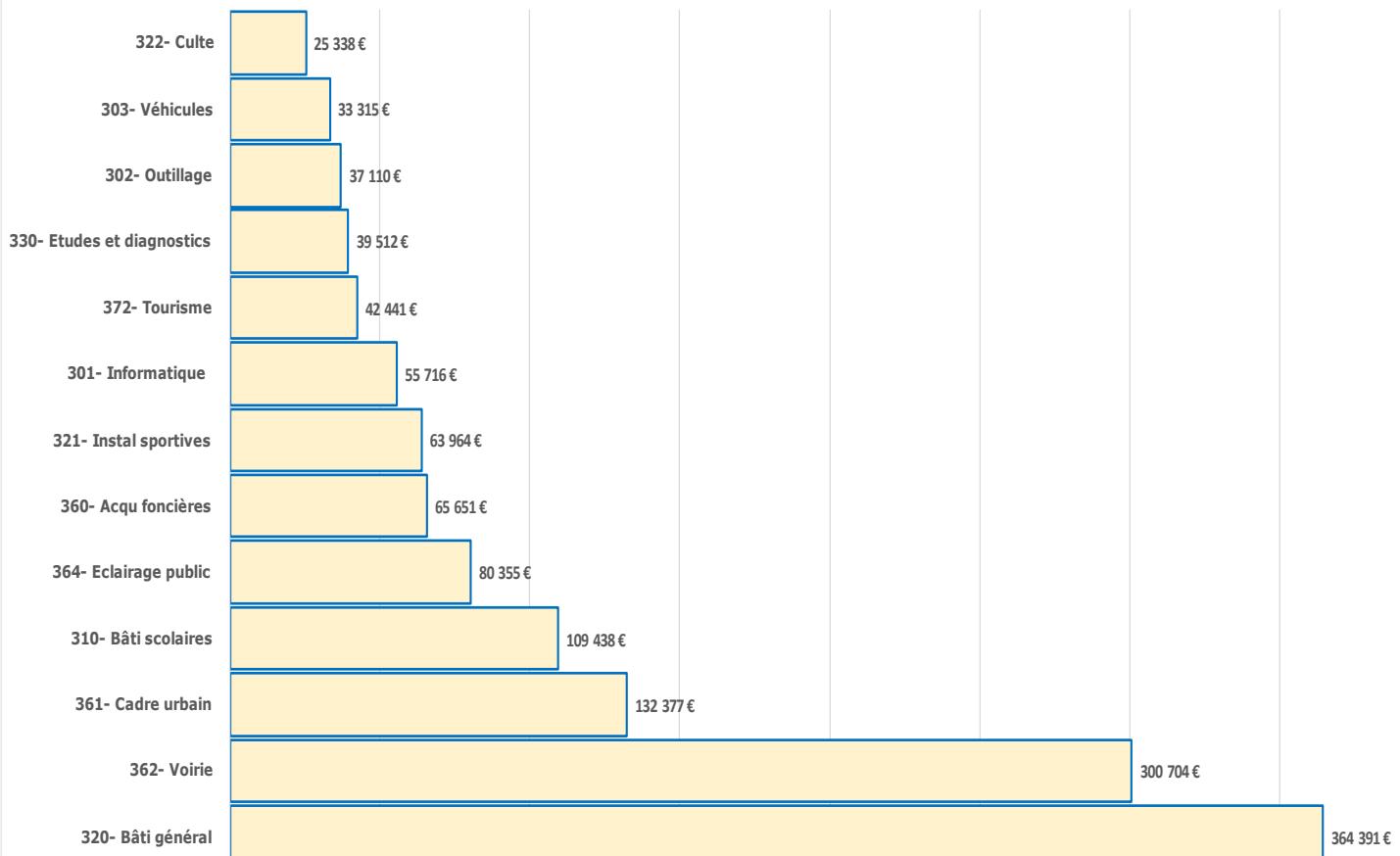
Les sommes réellement décaissées en 2024 : 1 730 252 €

282 025 € de subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé :

- 110 000 € versés à la CACM pour la participation de la Ville à la construction des Aires Couvertes,
- 90 064 € versés aux époux PUJOL dans le cadre du déplacement du kiosque à journaux place Gambetta,
- 23 595 € versés à Tarn Habitat pour la participation de la Ville dans le cadre de la requalification du quartier Jeanne d'Arc,
- 19 subventions façades pour un montant de 44 452 €.
- 3 subventions pour l'harmonisation du mobilier des cafetiers, restaurateurs et autres commerces pour 12 734 €
- 2 subventions pour l'installation d'alarme pour 1 000 €,
- 1 subvention travaux de réfection de trottoir pour 180 €.

1 350 313 € d'opérations de travaux et acquisitions :

1 350 313 € DE DEPENSES D'EQUIPEMENT DÉCAISSEES EN 2024



Etat détaillé par opérations des sommes décaissées et des RAR :

		DÉTAIL ARRONDI	Commandes en cours	Factures payées	Total
	301	Renouvellement logiciel et matériel informatique	20 958 €	55 716 €	76 674 €
		Matériel informatique, logiciels	6 024 €	39 755 €	
		Ecrans vidéo salle du conseil		2 396 €	
		Transmetteurs GSM alarmes divers bâtiments		2 097 €	
		Photocopieur NB RDC Hôtel de Ville		6 228 €	
		logiciel et tablettes nouvelle gestion restauration scolaire		5 874 €	
		Dématerrialisation dossier réservation et organisation des festivités	2 430 €		
		AMO changement serveur	12 504 €		
		.../...			
	302	Equipement matériel et outillage des services	8 215 €	37 110 €	45 325 €
		Ateliers espaces verts, bâtiments, voirie	1 200 €	19 401 €	
		Palais des congrès, Halle		15 897 €	
		Police	4 542 €	930 €	
		Musée	2 473 €		
		.../...			
	303	Véhicules	50 400 €	33 315 €	83 715 €
		Chenilles mini pelle JCB		2 238 €	
		Tondeuse TORO 4 000 stades - Reconditionnée	50 400 €	237 €	
		PIAGGIO PORTER benne - essence - stade		30 840 €	
		.../...			
	310	Enseignement	16 702 €	109 438 €	126 141 €
		Toutes écoles, achat 30 PC, matériel divers	3 852 €	42 790 €	
		Ecole des Bausses, bruleur chaudière, reprise façades, jeux extérieurs	8 448 €	12 684 €	
		Ecole de la République, fonds d'innovation pédagogique création bibliothèque,	3 840 €	24 031 €	
		Ecole Gravas Meyer, grilles de défense		9 299 €	
		Ecole de la Lauze, matériel informatique projet fonds d'innovation pédagogique		1 797 €	
		Ecole de Négrin, photocopieur		3 774 €	
		Ecole de Labrespy, sanitaires, lave vaisselle, caméra, matelas escalade	563 €	15 063 €	
		.../...			

320

Equipement et conservation du patrimoine Bâti Général

	2 272 327 €	364 391 €	2 636 718 €
Chauffage MJC	3 653 €	4 037 €	
MSP borne de recharge voiture élec		3 761 €	
Réparation circuit eau chaude J FABRE		6 152 €	
Hautpoul, maison GURAUD réfection sol locataire RAYMOND hautpoul		4 639 €	
Halle couverte, réfection piliers		8 869 €	
Hôtel de Ville, banque accueil, pompe à chaleur clim serveurs		14 947 €	
Immeuble des asso Bardy , chaises, bureau, serrures électroniques		3 982 €	
Roquerlan maison de village, modification des ouvertures		4 882 €	
Caméras vidéo protection, remplacement suite accident UMT		8 640 €	
Police diagnostic structurel poste de police		2 620 €	
PDC, rack baie de brassage sonorisation	8 724 €	684 €	
Musée, remplacement matériel sécurité incendie		13 994 €	
MJC réfection plafonds salle de danse		2 376 €	
LGT d'urgence 9 place Olombel équipement mobilier		3 120 €	97 556 €
Local commercial 15 place GAMBETTA locataire PUJOL	2 254 245 €	180 836 €	
CPE CTM, toiture, PAC, photovoltaïque, MO, raccordement ENEDIS		2 585 €	
Changement porte jardin public local espaces verts			
.../...			

321

Equipement et conservation des installations sportives

	24 508 €	63 964 €	88 473 €
Stade de Labrespy, aménagement vestiaires		2 677 €	
Aires couvertes de Lapeyrouse, déplacement et réfection terrains basket	17 368 €		
Terrains de tennis couverts la Chevalière, peintures portail, grilles		4 358 €	
Stade de la Chevalière, buts foot, peintures auvent portail et grilles		11 815 €	
Terrains de sports foot lapeyrouse, construction d'un local technique électrique	7 140 €	45 114 €	
.../...			

322

Equipement et conservation du patrimoine Cultuel

	122 277 €	25 338 €	147 615 €
Eglise Notre Dame, réfection toiture	62 592 €		
Eglise Saint Sauveur, peintures murales, diagnostics, études et MO	49 063 €	17 640 €	
Eglise de Roquerlan changement porte	3 000 €		
Temple neuf, abats sons, MOE	4 290 €		
Cimetière Fon d'or, création columbarium		7 698 €	
Cimetière Bon Repos, étanchéité toiture ossuaire	3 333 €		
.../...			

	330 Etudes	95 720 €	39 512 €
	Qualité de l'air		11 970 €
	Contrat de Performance Energétique CPE		7 566 €
	La Trille, relevé topo, étude impact	35 138 €	14 123 €
	Suivi mesures compensatoires suite démol bât Pont de Caville	5 682 €	2 124 €
	Réseau pluvial, inspection télévisée par drone		3 730 €
	Stade de la Molière MO Construction	54 900 €	
	.../...		
	360 Réserves foncières		65 651 €
	La Trille indemnité		50 000 €
	Licence III, la Scala SARL MESPOULET		2 647 €
	Les Blancs Labrespy, terrains nus		2 271 €
	La Riol, terrains boisés		9 921 €
	15 rue Méjanel, terrain de voirie		812 €
	.../...		
	361 Démolitions, réhabilitation du cadre urbain	64 259 €	132 377 €
	Démolition usine de la Mole à Labrespy		96 945 €
	Révision PLU	42 712 €	23 360 €
	Réalisation d'un plan communal de sauvegarde	5 200 €	
	Démolition usine des 3 lunes	2 178 €	
	Déplacement réseaux élec et branchements travaux aires couvertes	14 170 €	1 872 €
	Recyclage, concassage plateforme de Bonnecombe		10 200 €
	.../...		
	362 Voirie et réseaux	627 243 €	300 704 €
	Rue Méjanel		7 045 €
	Parking de la Resse		80 143 €
	Plan trottoirs		9 821 €
	Place Gambetta	49 426 €	3 462 €
	Rue Champ de la Ville - Saint Jacques		2 501 €
	Hautpoul haut purge et déblaiement suite éboulement		8 784 €
	Rue des Cordes		1 470 €
	Reprise voirie chemin de la planète, mur de la resse, Scott Puech		8 579 €
	Défense incendie Rieucros		45 306 €
	Plan pluvial urbain angle Foch/Puech	18 420 €	
	Plan pluvial urbain Hautpoul ruelle du Castrum travaux complémentaires	6 180 €	14 112 €
	Plan pluvial urbain Roquerlan, rte de la Calmilhe, la Manne		14 734 €
	Aménagements divers, voirie, murs, diagnostics suite effondrements	12 804 €	
	Bordures 30 rue Ampère		1 838 €
	Relevés topographiques diagnostic voirie	7 320 €	
	Traversée de chaussée, reprise les Mauses et Brettes		33 942 €
	Montclu,empierremens, reprise radier ruisseau		12 060 €
	Rue Bertalai	260 318 €	
	Rue Saint JACQUES , champ de la Ville	257 392 €	
	Plan voirie, enrobé	4 272 €	7 534 €
	Mobilier urbain, horodateur, potelets etc..	9 273 €	6 957 €
	Signalétique, horizontale, verticale		44 254 €
	.../...		

364	Eclairage Public	33 474 €	80 355 €
------------	-------------------------	-----------------	-----------------



372	Tourisme Commerces	42 441 €
------------	---------------------------	-----------------



	Via Ferrata	2 520 €
	Rénovation de la tour du jardins Cormouls Houles	17 633 €
	Plateforme vitrée	22 289 €
	.../...	

204	Subventions d'équipement versées	158 486 €	282 025 €
------------	---	------------------	------------------



	Aussillon, construction du chemin d'Aussillon	68 486 €
	CACM, construction des aires couvertes	110 000 €
	Subventions façades	44 452 €
	Défenses contre les intrusions	1 000 €
	SDET, effacement et enfouissement des réseaux	90 000 €
	Epoux PUJOL, déplacement du kiosque GAMBETTA au 15 place Gambetta	90 064 €
	Subv mobiliers des cafetiers, restaurateurs et autres commerces	12 734 €
	Tarn Habitat remboursement étude urbaine de requalification du quartier Jeanne d'Arc	23 595 €
	Subvention pour la réfection de trottoirs	180 €
	.../...	

27	Remboursements des achats via l'EPF	84 506 €
-----------	--	-----------------



	Dépôt rue Galibert PONS	14 071 €
	Parc du Pigné	18 230 €
	Les Garriguettes secteur de la Trille	1 388 €
	La Trille achat d'un ensemble de 29 parcelles	26 382 €
	La Trille achat d'un ensemble de 17 parcelles	15 898 €
	Immeuble angle 9 place Olombel et 1 rue de Juillet	8 537 €
	.../...	

45	Mission aires couverte de Lapeyrouse pour le compte de la CACM	48 839 €	13 409 €
-----------	---	-----------------	-----------------

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES

RECETTES	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles	3 316 418 €	3 959 718 €	4 114 230 €	2 952 266 €
Subventions	607 074 €	371 068 €	250 675 €	269 111 €
Emprunt	400 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €	1 600 000 €
Dotations, Fonds divers (FCTVA, TA ...)	461 599 €	487 199 €	365 085 €	541 542 €
Excédent de Fonctionnement capitalisé	1 844 678 €	1 496 980 €	2 071 890 €	526 504 €
Dépôts et cautionnement	350 €	4 504 €	0 €	1 700 €
Opérations sous mandat (Aires couvertes)	2 717 €	10 758 €	26 581 €	13 409 €
Annulation de mandats (Récup TVA 3 quai)		189 208 €		
Recettes d'ordre	546 192 €	708 778 €	1 434 717 €	1 166 381 €
Ecritures de cessions	71 038 €	167 747 €	699 366 €	604 228 €
Dotations aux amortissements	475 154 €	541 031 €	691 353 €	562 153 €
Opérations patrimoniales			43 998 €	
TOTAL	3 862 610 €	4 668 496 €	5 548 947 €	4 118 646 €
Restes à réaliser recettes	622 435 €	552 229 €	365 359 €	448 839 €
Résultat d'investissement reporté		167 981 €		
BESOIN DE FINANCEMENT		1 096 980 €	2 071 890 €	526 504 €
			1 657 509 €	

**Le total des recettes réelles d'équipement s'élève à 2 952 266 €
dont 269 111 € de subventions perçues.**

Les recettes REELLES d'investissement de l'exercice :

269 111 € de subventions perçues :

Libellé	CA 2024
ETAT DSIL 2020 Parking de la Resse Solde	209 680 €
ETAT Amendes de police	54 389 €
ETAT Solde fonds d'innovation pédagogique école de la Lauze	1 257 €
ETAT Renvoi des images du commissariat de Mazamet vers celui d'Albi	3 785 €

269 111 €

541 542 € de dotations et Fonds divers :

- 535 834 € de Fonds de Compensation de la T.V.A.
- 5 708 € de Taxe d'aménagement.

LES OPERATIONS SOUS MANDAT

Les opérations pour compte de tiers d'un montant global de 13 409 € :

En section d'investissement, à la fin de chaque exercice, les dépenses réalisées pour le compte d'un Tiers (article 458 106) doivent être égales aux recettes réalisées à l'encontre de ce même Tiers (article 458 206).

Concrètement, en 2024 il s'agit du paiement des frais d'architecte et des missions de maîtrise d'œuvre de la construction des nouvelles aires couvertes. En effet la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet a donné délégation à la Ville pour ces tâches précises, alors que la compétence concernant la construction et la gestion de ces équipements lui a été transférée.

Ces dépenses sont remboursées par la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet en vertu des conventions et délibérations en vigueur.

MISSIONS AIRES COUVERTES DE LAPEYROUSE

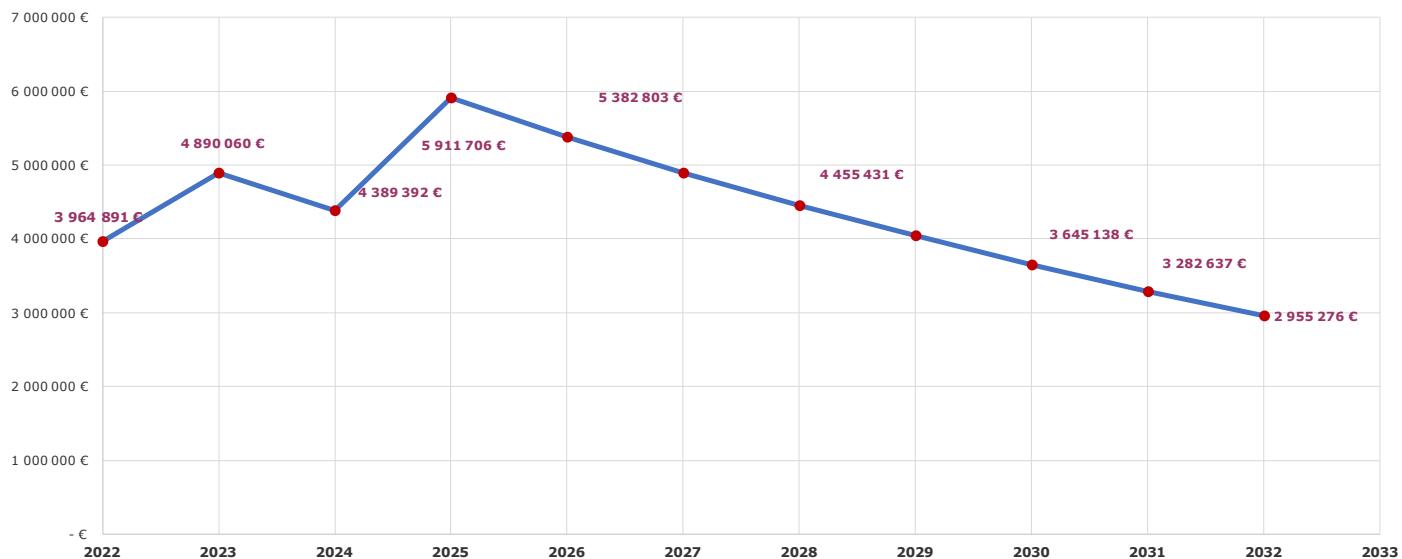
	Dépenses			Recettes
	Article 458106	Salaire et frais Architecte	Totaux	Remboursements CACM Articles 458206 et 6419
CA 2018	6 380 €	45 891 €	52 271 €	52 271 €
CA 2019	23 610 €	21 651 €	45 261 €	45 261 €
CA 2020	16 060 €	4 317 €	20 377 €	20 377 €
CA 2021	2 717 €	5 155 €	7 872 €	7 872 €
CA 2022	10 758 €	6 473 €	17 232 €	17 232 €
CA 2023	26 581 €	5 158 €	31 739 €	31 739 €
CA 2024	13 409 €	2 724 €	16 133 €	16 133 €
TOTAUX	99 515 €	91 370 €	190 885 €	190 885 €

LA DETTE

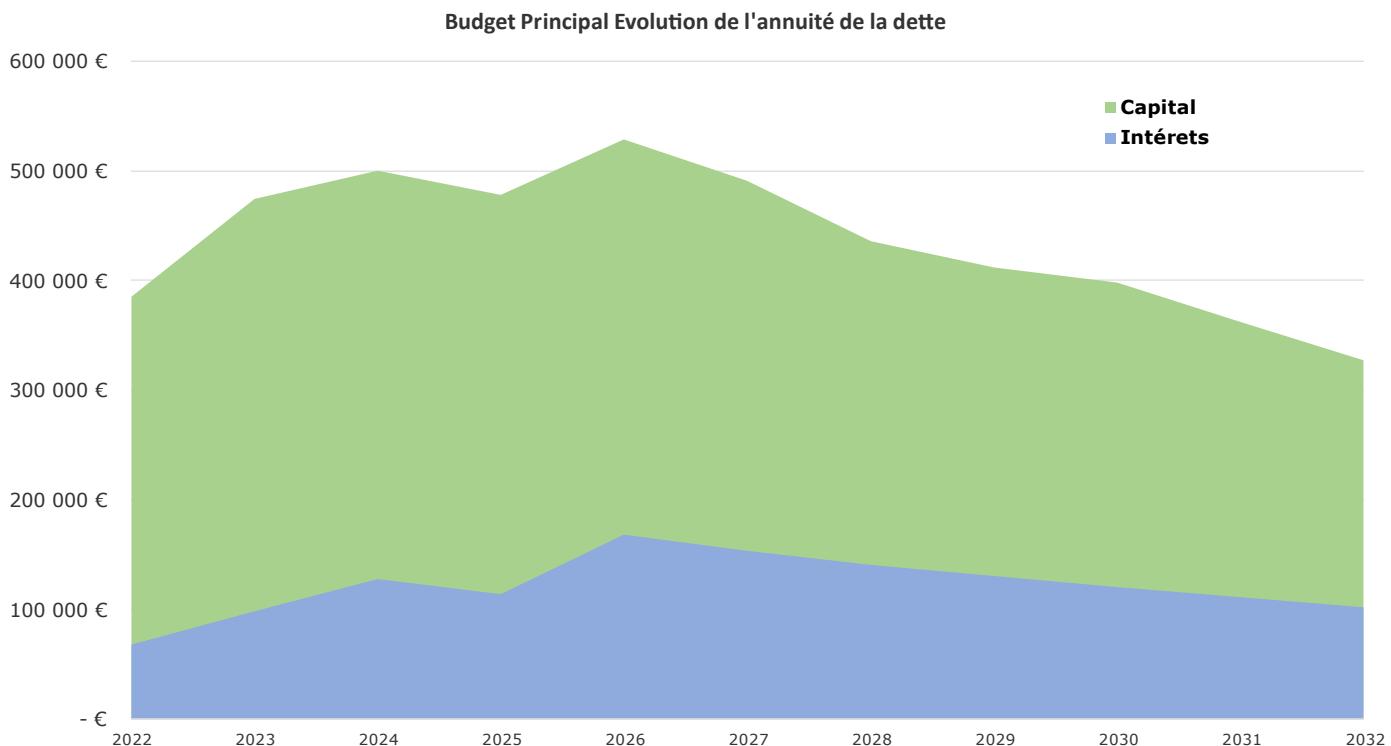
En 2024, les intérêts des emprunts payés au titre de l'exercice sont de 127 892 €, le capital de la dette remboursé est de 500 668 € soit une annuité de 628 560 € qui représente 60 € par habitant (population totale 10 471 Hbts), la moyenne de la strate en 2023 était de 103 € par habitant.

L'encours de dette de la Ville au 31 décembre 2024 est de 4 389 392 soit 419 € par habitant. L'endettement moyen par habitant pour les villes de la même strate démographique était de 801 € en 2023 (source DGCL).

Capital restant du au 31 décembre



Extinction de l'annuité de dette



Les 14 emprunts remboursés en 2024, sont tous à taux fixe (taux de 0,65% à 4,95%), la Ville de Mazamet n'a pas contracté d'emprunt toxique.

L'emprunt initialement prévu à hauteur de 3 200 000 € au titre du budget primitif 2024, a été partiellement réalisé à hauteur de 2 000 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), au taux du livret A + 0,40%, sur 30 ans et mobilisé en deux temps :

- **Un encaissement de 1 600 000 €, au titre de la phase de préfinancement prévue au contrat, sur l'exercice 2024.**
- **Un reste à réaliser de 400 000 € qui sera mobilisé avant le 1^{er} juillet 2025.**
- **La première échéance sera remboursée le 5 Juillet 2026.**

LES DIFFÉRENTES OPERATIONS D'ORDRE

A- LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

562 153 € : Transfert de la section de Fonctionnement vers la section d'Investissement pour constater la dépréciation comptable des équipements = autofinancement obligatoire.

B - LES ECRITURES DE CESSIONS

282 799 € : Ces écritures permettent

- De transférer en section d'investissement la recette globale des cessions enregistrées en recette réelle de fonctionnement au compte 775 soit **282 799 €.**
- De sortir les biens de l'actif : + **589 340 €,**
- D'afficher les plus-values : + **14 889 €,**
- D'afficher les moins-values : - **321 430 €,**

Cessions déjà détaillées page 18, au compte 775, en recette de fonctionnement :

Les produits des cessions pour un total de 282 799 €.

- *Reprise de 3 photocopieurs pour 3 100 €,*
- *Cession du nettoyeur « Glutton » pour 4 000€,*
- *Soultre reversée par l'EPF pour la cession du bâtiment 9 rue Courmouls Houles soit 11 300 €,*
- *Cession à la SCI LAUGA d'hangars et terrains, site de la Môle pour 14 900 €,*
- *Cession à la SCI La Môle d'hangars et terrains, site de la Môle pour 30 398 €,*
- *Cession à la SCI 2 RBG de parcelles 2 Avenue Foch pour 147 100 €,*
- *Cession de l'immeuble 3 rue du Théron pour 72 000 €.*

BILAN DES GRANDES MASSES

BILAN DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES 2024

FONCTIONNEMENT

Résultat 2023	+	Recettes 2024	-	Dépenses 2024	=	Résultat BRUT 2024	Autofinancement 2024	002 Excédent Cumulé BP 2025
2 063 414,31 €	+	13 405 402,25 €	-	11 510 539,66 €	=	3 958 276,90 €	-1 657 508,96 €	= 2 300 767,94 €
<i>Excédent 2024 :</i>				<i>1 894 862,59 €</i>				Variation excédent <i>237 353,63 €</i>

INVESTISSEMENT

Résultat 2023	+	Recettes 2024	-	Dépenses 2024	=	Résultat BRUT 2024	Besoin de Financement 2024	001 Résultat cumulé d'investissement BP 2025
-128 607,96 €	+	4 118 646,42 €	-	2 552 977,07 €	=	1 437 061,39 €		
		<i>1 565 669,35 €</i>					<i>-1 657 508,96 €</i>	<i>1 437 061,39</i>

Montant des Restes à Réaliser en Dépenses : *3 543 409,45 €*
Montant des Restes à Réaliser en Recettes : *448 839,10 €*

Compte tenu des dépenses et des recettes réalisées en 2024 (restes à réaliser inclus), l'équilibre de la section d'investissement est obtenu par un autofinancement de **1 657 509 €** entièrement ponctionné sur l'excédent brut de fonctionnement arrêté à **3 958 277 €**.

Après le vote du compte administratif et l'affectation de **1 657 509 €** nécessaire à la couverture du besoin de financement d'investissement, le nouvel excédent net cumulé d'un montant de **2 300 768 €** sera repris au budget primitif 2025 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

FOCUS SUR LES RESTES A RÉALISER

EQUILIBRE PARFAIT

Les restes à réaliser sont des opérations d'équipement pour lesquelles une commande, un marché ou un contrat a été signé au cours de l'exercice. L'exécution est en cours, elle n'est pas achevée et la dépense ou la recette n'a pas pu être finalisée avant le 31 décembre 2024.

Cette procédure permet de rattacher les recettes et les dépenses signées à l'exercice en cours. Elle modifie le résultat (comme si les dépenses et les recettes avaient réellement été exécutées en 2024).

Cela permet de financer les dépenses engagées sur l'exercice 2024 et de ne pas peser sur l'équilibre du prochain budget.

Reste à réaliser dépenses (RAR)

301	Renouvellement logiciel et matériel informatique	20 958 €
302	Equipement matériel et outillage des services	8 215 €
303	Véhicules	50 400 €
310	Enseignement	16 702 €
320	Equipement et conservation du patrimoine Bâti général	2 272 327 €
321	Equipement et conservation des installations sportives	24 508 €
322	Equipement et conservation du patrimoine Cultuel	122 277 €
330	Etudes	95 720 €
360	Réserves foncières	- €
361	Démolitions, réhabilitation du cadre urbain	64 259 €
362	Voirie et réseaux	627 243 €
364	Eclairage Public	33 474 €
372	Tourisme Commerces	- €
458	Travaux pour le compte de Tiers (Aires couvertes)	48 839 €
204	Subventions d'équipement	158 486 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
		3 543 409 €

Reste à réaliser recettes (RAR)

1641	Emprunt CDC pour CPE Travaux du CTM	400 000 €
458	Travaux pour le compte de Tiers (Remb. CACM pour Aires couvertes)	48 839 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 437 061 €
1068	Affectation du résultat	1 657 509 €
		3 543 409 €

Conclusion du bilan de l'exercice 2024

Afin d'en améliorer la compréhension il est proposé une présentation simplifiée de l'évolution des soldes de gestion.

CHAINE DE L'EPARGNE EN €		2021	2022	2023	2024	2024/2023
Produits	+	10 832 547 €	11 299 941 €	11 956 957 €	12 801 174 €	7,1%
Charges	-	8 835 122 €	9 486 386 €	10 294 327 €	10 219 961 €	-0,7%
EPARGNE BRUTE (P-C)	=	1 997 425 €	1 813 555 €	1 662 630 €	2 581 213 €	55,2%
Remboursement des emprunts	-	473 871 €	453 534 €	573 363 €	628 560 €	9,6%
EPARGNE NETTE	=	1 523 555 €	1 360 022 €	1 089 267 €	1 952 653 €	79,3%

L'épargne nette est égale à la capacité de la Ville à financer ses projets d'investissement.

La baisse des charges (- 0,7%) conjuguée à l'augmentation des produits, dégage une épargne nette de 1 952 653 €. Cette somme permet de réaliser, conformément aux prévisions, le financement des investissements entrepris en 2024 (autofinancement de **1 657 509 €**).

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE

EXERCICE 2024

Le Compte Financier Unique du Lotissement Secteur Est, dit Lotissement de la Clauze.

Dépenses :

- 0,22 € H.T. de dépenses correspondant à un arrondi de TVA.

Recettes :

- 41 015 € H.T. Cession du lot 5 de la 2^{ème} tranche (parcellle AZ86 de 910 m²).

LOTISSEMENT SECTEUR EST - LA CLAUZE	RECETTES	DEPENSES
Montants cumulés des travaux payés de 2007 à 2023		1 845 101,37 €
Travaux payés en 2024 arrondis de TVA		0,22 €
Montants cumulés des recettes de 2009 à 2023 (31 lots sur 48 sont vendus)	1 475 134,22 €	
Recettes encaissées en 2024 (cession 1 lot)	41 015,22 €	
TOTAL DES RECETTES ET DEPENSES AU 31/12/2024	1 516 149,44 €	1 845 101,59 €
Résultat (déficit au 31/12/2024)	328 952,15 €	

- 4 lots de la 1^{ère} tranche sur 25 lots (d'une superficie de 1 146 m² à 1 496 m²) sont toujours à la vente (21 lots ont été vendus),
- 7 lots de la tranche 2 sont disponibles sur 23 lots (d'une superficie de 797 m² à 1 163m²), (16 lots ont à ce jour été vendus).

Notre solde de trésorerie qui est commun au budget principal et au budget du lotissement supporte ce déficit de 328 952 €.